



Avec le soutien de



assureur militant

Et avec le concours de



PESI

Le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale

pour soutenir et accompagner les acteurs et professionnels de l'éducation dans leurs projets de coopération éducative et solidaire, à dimension internationale.



Le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale

Pour :

Partager des valeurs : la solidarité, la laïcité, la connaissance de l'autre

Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Se former avec d'autres et partager un projet international

Innover et découvrir de nouvelles pratiques pédagogiques

Le PESI créée en 2005 à l'initiative de Solidarité Laïque et avec le soutien de ses organisations membres, la CASDEN, la MAIF et la MGEN, a pour objectif de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, la solidarité internationale et la coopération entre pairs.

Fort d'une centaine de projets de coopération éducative entre la France et l'étranger, il soutient désormais les échanges pédagogiques et formatifs entre tous les professionnels et futurs professionnels des métiers de l'éducation en formation ou en exercice dans un établissement d'enseignement, une structure éducative, une écoles de formation, un établissement spécialisé, etc.

Éligibilité des projets et acteurs concernés

Le partenariat éducatif de solidarité internationale permet de soutenir et d'accompagner des projets d'échanges internationaux :

- à caractère pédagogique, professionnel et solidaire ;
- entre professionnels de l'éducation (enseignement, éducation spécialisée, animation éducative, travail social, fonction publique...);
- en formation ou en fonction dans tout type de structure éducative, reconnue par l'État (leur État respectif).

Le PESI ne se limite pas à la conduite d'un projet. C'est un moyen pédagogique favorisant l'évolution des pratiques professionnelles dont l'objectif est de former des citoyens émancipés. C'est aussi une façon de pratiquer et de prendre du recul sur ses propres pratiques.

Dans le cadre du PESI, les partenaires et porteurs de projets doivent prendre en compte les contextes propres à chacun, c'est une source inégalable de mise en perspective et de progrès.

Le PESI s'inscrit dans une démarche de coopération éducative entre partenaires mobilisés et engagés sur un enjeu local et/ou global, de formation ou d'éducation autour de ressources, besoins, conceptions, méthodologies, pratiques...

Les partenaires doivent s'enrichir mutuellement et tirer profit de cette possibilité de regards et d'échanges croisés pour innover, trouver des solutions communes et construire, voire renouveler, leurs pratiques professionnelles.

Il concerne tous les métiers de l'éducation et du travail social en France :

enseignants, animateurs, , éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux éducatifs, cadres administratifs de l'éducation, infirmiers, psychologues scolaires...

Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec des collègues dans le monde, en formation ou en fonction dans tout type de structure éducative, para-éducative, du travail social, reconnue par l'Etat.

La réciprocité y est nécessaire : les projets doivent être co-construits par les partenaires et **portés par les acteurs du projet eux-mêmes**.

Les projets retenus feront l'objet d'un conventionnement avec Solidarité Laïque, coordinateur du dispositif. Le contractant doit être nécessairement une entité morale (association à caractère éducatif ou formatif, école de formation, structure éducative...).

Les objectifs du PESI

- L'appropriation et la promotion par les acteurs des valeurs de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale.

L'Éducation à la Citoyenneté et la Solidarité Internationale est une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie.

Charte d'EDUCASOL, plateforme de référence française de l'ECSI www.educasol.org

- La «professionnalisation» des parties prenantes en favorisant une interaction concrète, formatrice entre projets concrets et réflexion sur les pratiques, échanges, rencontres et découvertes interculturelles...
- La coopération entre collègues du monde entier sur des enjeux forts : lutte contre l'échec scolaire, inclusion éducative, éducation au développement durable...

Solidarité Laïque et les partenaires du PESI partagent la même vision holistique et globale de l'éducation : basée sur les droits, l'éducation ne se limite pas à la scolarisation mais au droit d'apprendre tout au long de la vie.

L'éducation recouvre des pratiques formelles et non formelles ; elle implique de nombreux acteurs dans des processus éducatifs durables ; elle participe au développement économique et social ; elle contribue à l'émancipation de chacun et pose les bases du « vivre ensemble » et de la citoyenneté.

Apports du PESI : soutien financier et critères de sélection

Les projets peuvent obtenir un soutien financier compris entre 1 500 et 5 000 euros, sur décision du jury.

Le PESI peut représenter au maximum 60 % du budget prévisionnel.

Pour les projets sans mobilité, le montant octroyé ne pourra excéder 2 500€.

Dossier de présentation et de candidature PESI – année 2016 /2017

Partenariat éducatif de Solidarité Internationale

Le projet et la demande doivent être rédigés par les éducateurs, les porteurs et/ou acteurs du projet, non par l'organisme de formation ou de tutelle.

Pour les projets en reconduction ou en poursuite d'action : merci de bien veiller à capitaliser sur les acquis des années précédentes et notamment du bilan de l'exercice précédent.

Le dossier de demande est à reformuler annuellement, un nouveau budget prévisionnel doit être présenté. **Le même projet/ partenariat ne pourra pas être soutenu plus de 3 fois.**

Quels types de projets (liste non exhaustive) peuvent être soutenus ?

Formation ; échange de compétences ; moyens d'ingénierie pédagogique ; partage et définition de référentiels ; partage d'outils éducatifs ; mise en place de méthodologies de suivi ; pilotage de systèmes (gestion, suivi, évaluation...) ; organisation en réciprocité de stages, de conférences ; expérimentation et travail collaboratif autour d'objectifs éducatifs partagés...

Quels sont les critères majeurs pour la sélection des projets PESI ?

- La qualité du projet éducatif et de la démarche éducative ;
- la réciprocité et le travail en « partenariat » : un projet collectif, bâti et porté avec les partenaires ;
- le souci de contribuer à la professionnalisation, au renforcement des compétences professionnelles pour chaque éducateur et/ou professionnel impliqué dans le partenariat ;
- le souci de transférer, de modéliser les apprentissages du projet ;
- l'ouverture au monde proposée par le projet ;
- la cohérence du montage financier.

Pour les projets récurrents : le jury tiendra compte de l'évaluation du projet précédent et de la mise en perspective des apprentissages dans le cadre d'un nouveau dépôt de projet.

Par ailleurs, dans l'étude des dossiers, **une priorité est donnée aux projets émanant des organismes de formation initiale (ESPE, IRTS, centres de formation agréés par les Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, Écoles de formation du service public et de la fonction publique d'État, territoriale ...)**

Le PESI m'intéresse !

Un dossier de demande est à remplir. (Ci-dessous)

Informations : www.solidarite-laique.org

1. Complétez le dossier en ligne ou en version Word. N'oubliez pas de joindre le budget prévisionnel et les pièces demandées en annexe (convention de partenariat)
2. Le dossier complet est à renvoyer par courrier ou courriel pour le **28 novembre 2016** (inclus) à : Solidarité Laïque, PESI, 22 rue Corvisart, 75 013 Paris ou

pesi@solidarite-laique.org

3. Votre dossier sera examiné par un jury composé de membres des partenaires organisateurs avec l'appui de professionnels de l'Éducation à la Citoyenneté et de projets de coopération éducative à l'international.
4. La réunion du jury se tiendra à la mi-décembre.

L'équipe de Solidarité Laïque est là pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier de demande. Pour répondre à vos questions, vous pouvez contacter :

Carole Coupez au 01 45 35 13 13 ou par mail pesi@solidarite-laique.org

Le PESI, C'EST QUI ?

Solidarité Laïque, Organisation de Solidarité Nationale et Internationale, forte de son expérience de terrain dans plus de 20 pays dans le monde (Programmes régionaux concertés pluri acteurs), et en France dans le domaine de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité, coordonne ce dispositif avec le soutien de ses organisations membres : la CASDEN, la MAIF et la MGEN.

Des questions ?

pesi@solidarite-laique.org

ou

Carole Coupez à Solidarité Laïque 01 45 35 13 13



Avec le soutien de



Et avec le concours de



PESI

Partenariat Educatif de Solidarité Internationale

RAPPEL : DATE LIMITE DE DÉPOT DES PROJETS : 28 novembre 2016

À Solidarité Laïque, PESI, 22 rue Corvisart, 75 013 Paris

pesi@solidarite-laique.org

Vous pouvez joindre d'autres documents pour étayer votre dossier si nécessaire.

DOSSIER DE DEMANDE 2016/2017

Seules les demandes effectuées au moyen de ce dossier seront prises en compte.

I. Contacts et portage du projet (OBLIGATOIRE)

Rappels : Les projets retenus feront l'objet d'un conventionnement avec Solidarité Laïque, organisation coordinatrice du dispositif. Le contractant doit être assurément une entité morale (association à caractère éducatif ou formatif, école de formation, structure éducative...). C'est cette structure qui recevra les fonds en 2 fois (70% à la signature de la convention, 30% au bilan).

Nom de la structure porteuse (personne morale, établissement scolaire ou universitaire, de formation...) :

Statut juridique :

Adresse :

Dossier de présentation et de candidature PESI – année 2016 /2017
Partenariat éducatif de Solidarité Internationale

Code postal/ Ville

Téléphone :

Nom de la personne référente (dans la structure pour le suivi du projet) :
IMPORTANT : contact du chargé du suivi administratif/comptable du PESI :

Fonction (agent comptable, secrétariat de direction).....

Adresse mail :

Porteur de projet

Nom-Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

- Vous candidatez au PESI à quel titre ? (fonction, statut par rapport à la structure porteuse)
- Quel métier de l'éducation ?
- Au titre de la formation initiale ? continue ?

- Est-ce une première participation au PESI ? Si non, merci de rappeler l'année et le titre du partenariat éducatif

Pour les projets en reconduction ou en poursuite d'action : Merci de bien veiller à capitaliser sur les acquis des années précédentes notamment dans la réponse à la question 1. Le dossier de demande est à reformuler annuellement, un nouveau budget prévisionnel doit être présenté.

II. Partenaire étranger

NOM de la structure éducative partenaire (Institut de formation, Université, association d'enseignants, d'éducation populaire etc...)

Reconnue par l'Etat ? préciser quel est le type d'agrément ou d'accord :

Pays : Localisation précise (adresse/ ville/région) :

Personne contact :Fonction :

Tel :mail :

III. Votre Projet de « partenariat éducatif de solidarité internationale »

Titre du projet

Résumé du projet (5 lignes maximum)

(Nous pourrions être amenés à utiliser ce résumé pour faciliter le travail du jury et pouvoir communiquer sur celui-ci).

1. En quoi consiste concrètement votre projet de coopération éducative?

- **Explicitez les motivations, le contexte, « pourquoi » ce projet ?**
- **Quel est le principal message que vous souhaitez promouvoir dans le cadre de cette coopération ?**

- **Explicitiez la démarche pédagogique, éducative (objectifs, moyens de les atteindre, justification du public cible retenu)**
- **Présentez les activités prévues et leur calendrier de réalisation (merci d'être précis)**
- **Combien de personnes seront impliquées directement dans ce PESI (acteurs, partenaires techniques, financiers...)?**
- **Combien de personnes seront « touchées » ? Qui sont les bénéficiaires directs et indirects de votre projet ? (ici/là-bas) Merci de spécifier des indicateurs chiffrés et « atteignables ».**

2. Démontrez en quoi la démarche partenariale est constitutive de votre projet ?

3. Comment intégrez-vous la notion d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale dans votre projet ?

**4. Comment vont être évalués et pris en compte/ reconnus (par votre hiérarchie, votre direction...) les aspects « professionnalisants » de votre projet ?
Quels sont-ils ? Quels sont vos objectifs professionnels ?**

5. Combien demandez-vous au PESI ? (Attention : somme à intégrer d'ores et déjà dans votre budget prévisionnel - à remplir ci-dessous)

- **En quoi ce soutien vous sera utile à la concrétisation de votre projet ?**

IV. Le budget prévisionnel de votre action

Vous trouverez ci-joint ce modèle de budget simplifié en format Excel pour plus de facilité. N'hésitez pas à y ajouter des lignes et à prendre le temps de justifier celui-ci.

Vous trouverez en annexe de ce document une fiche de conseil pour bien remplir votre BP.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner.

Modèle de budget prévisionnel pour le projet PESI

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|--|---|--|
| Actions de coopération (missions, rencontres, déplacements...) | | AUTOFINANCEMENT (détailler) | |
| | | FONDS PROPRES (Organisme porteur, structure éducative...) | |
| | | SUBVENTIONS | |

| | | | |
|---|--|---|--|
| SOUS-TOTAL | | d'État (Ministères...) | |
| actions éducatives (achats, location matériel...) | | Collectivités territoriales | |
| | | | |
| | | PESI | |
| SOUS-TOTAL | | MECENAT, SPONSORING | |
| Communication, restitution du projet... | | | |
| | | | |
| | | | |
| SOUS-TOTAL | | | |
| FRAIS GENERAUX | | | |
| Electricité, téléphone... | | | |
| SOUS-TOTAL | | SOUS-TOTAL | |
| Valorisation (préciser le calcul) | | Valorisation (préciser le calcul) | |
| Consolidation : Mise à disposition de biens ... | | Consolidation : Mise à disposition de biens ... | |
| Bénévolat : détailler : | | Bénévolat : détailler : | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |

Je certifie exacts les renseignements communiqués dans ce dossier :

Date et signature du candidat/ porteur de projet :

Signature du responsable de la structure éducative ou organisation porteuse française :

Précisez nom, fonction, organisation :

Date et signature :

ANNEXE à la réalisation du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel s'élabore avant de démarrer le projet et sert d'outil financier tout au long du projet. Il permet aussi de bien camper le projet, de s'assurer de sa fiabilité. Le seul outil qui marche, c'est celui que l'on comprend et que l'on peut expliquer.

- **Le budget doit obligatoirement être équilibré entre les dépenses et les recettes. Cf. montage ci-dessous.**
- **Le montant PESI ne doit pas excéder 60% du montant global de l'action.**
- **Dans la colonne « autres », vous pouvez valoriser du temps de travail, du temps d'expertise (sans excéder 25%) !**

Valorisation ou consolidation : Cf. explications ci-dessous.

| Produits / recettes | Montant | Charges/ dépenses | Montant |
|--|---------|-------------------------------|---------|
| Produit 1 Produit 2 ICI vous faites apparaître le montant PESI demandé (il doit être cohérent avec votre budget) | en € | Charge A Charge B . | en € |
| Frais Réels | | Frais Réels | |
| Valorisation Consolidation | | Valorisation Consolidation | |
| TOTAL | X € | TOTAL | X € |

Un exemple concret : Extrait des fiches pratiques d'Animafac : cf.

<http://www.animafac.net/fiches-pratiques/realiser-un-budget-previsionnel/>

| EXEMPLE POUR UNE PROJECTION-DÉBAT | | | |
|---|-------------|---------------------------|-------------|
| CHARGES | | PRODUITS | |
| PROJECTION ET DÉBAT | 1100 | AUTOFINANCEMENT | 200 |
| Location film | 400 | Fonds propres | 200 |
| Location matériel de projection | 600 | | |
| Achat nourriture et boissons | 110 | | |
| COMMUNICATION | 200 | SUBVENTIONS DEMANDÉES | 810 |
| Impression flyers | 200 | Culture-Actions | 210 |
| | | FSDIE | 600 |
| FRAIS GÉNÉRAUX | 100 | MÉCÉNAT, SPONSORING | 450 |
| Électricité, téléphone, etc. | | Entreprise Y | 450 |
| IMPRÉVUS | 50 | | |
| AIDE EN NATURE | 590 | AIDE EN NATURE | 590 |
| Mise à disposition de biens (prêt de la salle) | 500 | Prêt de la salle | 500 |
| INTERVENTION BÉNÉVOLES | 90 | Intervention bénévole | 90 |
| TOTAL DES CHARGES | 2050 | TOTAL DES PRODUITS | 2050 |

Attention : dans le cadre du PESI, les projets sans mobilité ne pourront obtenir un soutien supérieur à 2500 EUROS.

Attention pour les projets PESI avec un volet mobilité de ne pas « charger » uniquement la partie internationale ou déplacements. Nous ne soutenons pas des projets de déplacements ou de voyages mais bien des échanges éducatifs entre professionnels.

Cette partie « éducative » doit se matérialiser dans le budget.

Dans vos produits ou recettes : en plus du PESI, qui ne peut couvrir que 60% du montant global, vous devez trouver d'autres fonds pour soutenir votre projet : cela peut être de l'autofinancement (repas, soirées, ventes... au profit de votre projet, crowdfunding...)

N'hésitez pas à tisser d'autres partenariats (éthiques et responsables !) dans le cadre de votre projet : la structure porteuse (Université, IRTS...), la structure éducative partenaire, des partenaires publics du monde de l'éducation, des partenaires des collectivités territoriales et locales (Conseils régionaux, municipalités...), des sponsors privés...

Le « label PESI » peut aussi être un bon levier pour obtenir d'autres fonds ...

Valorisation et consolidation : maximum 25% du budget total

Vous pouvez valoriser du temps de travail ou du temps de bénévolat mis à profit du projet : pour cela, utilisez un forfait horaire ou journée équivalent au travail accompli, en précisant votre calcul.

La valorisation et la consolidation apparaissent, après le budget en frais réels, toujours au même montant à la fois dans les Charges et dans les Produits.

Le bénévolat valorisé : Il est important d'estimer les coûts du temps de travail bénévole (le bénévolat est l'exercice d'une activité à titre gracieux) car cela met en relief les temps de travail sur le projet et donc valorise les moyens humains dispensés pour l'action ou même ceux de vos bailleurs publics ou privés. Cela met également en lumière le travail des bénévoles qui ont soutenu votre projet... Il doit figurer à la fois dans les dépenses (« bénévolat valorisé »), et dans les recettes (« valorisation du bénévolat ») de votre budget.

Pour vous aider à valoriser ce travail bénévole : nous vous proposons cette base de calcul horaire :

- 8 € pour une heure de travail non qualifié (installation, transports...)
- 15 € pour une heure de travail nécessitant une compétence (animation, recherche documentaire...)
- 23 € pour une heure de travail d' « expert »

La consolidation : il s'agit de toute aide, tout service ou prestation, donné ou apporté par un de vos partenaires sans contrepartie monétaire (mise à disposition de salles, hébergements gracieux, formations...).

Merci de nous préciser quel service a été rendu et par quel partenaire.

Les frais de gestion :

Ils ne peuvent pas couvrir plus de 6% de votre budget. Ce sont tous les frais induits par l'action mais non identifiés en tant que tels. (Exemples : loyer, frais postaux, téléphoniques...) Attention si vous placez ces sommes en frais de gestion, elles ne peuvent apparaître à nouveau dans les dépenses.

Enfin, on ne le répétera jamais assez : un budget doit toujours être équilibré !

Des questions ?

pesi@solidarite-laique.org

ou

Carole Coupeuz à Solidarité Laïque 01 45 35 13 13

www.solidarite-laique.org